PLACE FRONTENAC : LE PROMOTEUR DOIT FAIRE MIEUX!

La Place Frontenac est à la croisée des chemins. **Le projet présenté par la Société de développement Bertone** et autorisé par le conseil d'arrondissement de Ville-Marie lors de sa séance du 13 avril 2021 ne respecte pas le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du quartier Sainte-Marie, **ne correspond pas aux besoins des citoyen-ne-s du quartier et comporte plusieurs irritants importants :**

- **une tour de condos de 10 étages de haut, qui déroge à la réglementation, sans aucune étude d'impact sur les vents et l'ensoleillement**
- **l'absence d'une place publique digne de ce nom au coin des rues du Havre et Ontario, pourtant prévue par la Ville dans le cadre de son PPU**
- **un verdissement déficient**
- **aucun commerce de proximité et une offre commerciale insuffisante**
- **un espace communautaire minuscule dont le loyer à long terme n'est pas fixé**
- **aucun logement social**
- **l'absence d'écoute envers les citoyen-ne-s du quartier**

Le promoteur a ainsi refusé de considérer sérieusement un projet élaboré par des membres de la communauté, suite à plusieurs consultations et sondages effectués auprès de la population, et n'a jamais manifesté la volonté d'établir un véritable dialogue avec celle-ci afin de parvenir au dépôt d'un projet consensuel.

Si le projet est finalement autorisé tel quel, nous craignons que, morceau par morceau, projet par projet, la Place Frontenac, ainsi que l'ensemble du quartier, ne deviennent une suite de bâtiments en hauteur écrasant les secteurs avoisinants pour ne répondre qu'à la seule loi de la rentabilité pour les propriétaires et pour la Ville de Montréal.

Il nous reste cependant un recours pour arrêter ce projet et tenter d'établir un dialogue avec la Société de Développement Bertone, soit la signature d'un registre visant la tenue d'un referendum. C'est pourquoi nous vous invitons à vous joindre à la campagne de la coalition Faire Mieux et à signer des demandes de scrutin référendaire selon la procédure expliquée au verso.

Nous avons besoin de 401 signatures; votre signature est donc cruciale pour l'avenir de notre quartier.

Pour toute question ou commentaire, veuillez communiquer avec nous à l'adresse courriel suivante : fairemieuxcentresud@gmail.com

DEMANDONS UN RÉFÉRENDUM!

Le Conseil d'Arrondissement de Ville-Marie a autorisé, lors de sa séance du 13 avril dernier, un projet qui ne respecte pas sa propre planification urbaine et ne répond pas aux besoins des citoyen-ne-s du quartier. **Une coalition de citoyen-ne-s et de groupes communautaires a donc décidé d'initier une demande de scrutin référendaire afin d'obtenir une révision du projet.**

Pour ce faire, les citoyen-ne-s du quartier doivent signer les deux registres à cette fin, soit les registres CA21240126-Registre#1 (centre d'achat) et CA21240126-Registre#2 (immeubles sur la rue Ontario). **La procédure afin de signer les registres peut prendre les formes suivantes :**

1. Compléter les formulaires web prévus à cette fin, qui seront disponibles à l'adresse suivante : https://montreal.ca/articles/tenue-de-registre-dans-ville-marie-7988
   OU
2. Envoyer des demandes conformes à l'adresse courriel suivante : secretaire.arr-vmarie@ville.montreal.qc.ca
   OU
3. Envoyer des demandes conformes à l'adresse postale suivante :
   Secrétaire d'arrondissement
   Arrondissement de Ville-Marie
   800, boul. de Maisonneuve Est, 17ème étage
   Montréal, Québec, H2L 4L8
   OU
4. Déposer des demandes conformes en personne à la même adresse.

Renseignements requis pour que la demande soit conforme :

1. Nom et prénom
2. Adresse
3. Qualité (résident ou propriétaire d'immeuble ou occupant d'une entreprise)
4. Titre et numéro de résolution : CA21 240126
5. Numéro de référence des registres : CA21240126-Registre#1 et CA21240126-Registre#2.
6. Numéro de zones des secteurs concernés : 0056 – 0012 (Registre#1) ou 0557-0012-0017-0056 (Registre#2)
7. Signature

Pour être considérées, ces demandes doivent être remplies, envoyées ou déposées **entre le jeudi 22 avril 2021, à 0h01, et le jeudi 6 mai 2021, à 23h59.**

IMPORTANT : dans tous les cas, pour signer le registre, vous devrez fournir une copie (numérique ou photographique) d'une pièce d'identité avec photo : **carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces armées canadiennes.**